**ANNEXE 1 – Listes des pièces à fournir pour un dossier de demande d’ouverture de section internationale**

**En France**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° de pièce** | **Demandes concernant le 1er degré**  **Pièces à joindre** | **Demandes concernant le 2d degré**  **Pièces à joindre** |
| **1** | Le formulaire de candidature dûment complété et signé par l’IEN de circonscription ou le chef d’établissement.  Ce formulaire devra être complété sous format électronique. Le fichier numérique est téléchargeable à partir du portail Éduscol : <http://eduscol.education.fr/sections-internationales> (rubrique « Ouverture des sections et recrutement des enseignants »). Merci d’utiliser le **formulaire de candidature de l’année en cours spécifique** pour les écoles et établissements situés en France et de **ne pas en modifier la mise en forme**. | |
| **2** | Avis de l’IA-DASEN. Pour les écoles et établissements publics, cet avis montrera obligatoirement :  1) comment la direction académique envisage d’organiser le recrutement des élèves, notamment s’ils sont domiciliés en dehors du secteur habituel de recrutement de l’école ou de l’établissement, par rapport au nombre de places disponibles dans l’école ou l’établissement ;  2) quels sont les moyens éventuellement mis à la disposition de la section internationale. | |
| **3** | Pour les écoles publiques, avis du maire de la commune indiquant notamment comment la commune envisage le recrutement des élèves éventuellement domiciliés hors de la commune.  Cet avis peut être remplacé par le texte d’une convention signée entre les autorités éducatives et la commune. | Avis pédagogique daté et motivé de l’IA-IPR de la discipline non linguistique concernée. Cet avis précisera les modalités de recrutement des enseignants de la discipline ; il portera sur leurs qualités pédagogiques et leurs compétences spécifiques pour enseigner en section internationale (expérience du système éducatif partenaire…) |
| **4** | Selon les situations, avis pédagogique daté et motivé de l’IEN chargé des langues et/ou de l’IA-IPR de la langue de la section internationale envisagée. Cet avis précisera les modalités de recrutement des enseignants ; il portera sur leurs qualités pédagogiques et leurs compétences spécifiques pour enseigner en section internationale (niveau de langue, expérience du système éducatif partenaire…) | Avis pédagogique daté et motivé de l’IA-IPR de la langue de la section internationale envisagée. Cet avis précisera les modalités de recrutement des enseignants de la discipline ; il portera sur leurs qualités pédagogiques et leurs compétences spécifiques pour enseigner en section internationale (niveau de langue, expérience du système éducatif partenaire…). |
| **5** | CV de chacun des enseignants en charge des enseignements spécifiques. *Ce CV mettra en valeur les compétences spécifiques pour enseigner en section internationale : il précisera, le cas échéant, les titres ou diplômes étrangers obtenus par l’enseignant, en particulier s’il est habilité à enseigner dans un pays étranger, ainsi que tout parcours international et/ou lié au pays partenaire de la section envisagée (voir modèle en annexe 3). Il devra également clairement indiquer la discipline qu’enseignera le professeur au sein de la SI.*  Si certains enseignants ne sont pas encore affectés sur le poste au moment du dépôt de la candidature, il convient de joindre au dossier, en le précisant, les CV des enseignants pressentis ainsi qu’une lettre d’engagement de ces enseignants.  Si certains enseignants ne sont pas encore identifiés au moment du dépôt de la candidature, il convient de justifier cette situation dans le cadre du formulaire et de spécifier les mesures prises pour remédier à cette situation ; si l’académie cherche à recruter un enseignant sous le statut de professeur associé, ajouter la fiche de poste au dossier ; si une demande d’affectation a été faite dans le cadre du mouvement spécifique national, joindre cette demande au dossier. | |
| **6** | Le cas échéant, statuts des associations impliquées dans la SI. | |
| **7** | Le cas échéant, avis du conseil académique des sections internationales. | |
| **8** | Avis du recteur d’académie. | |

**Pour les établissements d’enseignement français à l’étranger**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° de pièce** | **Demandes concernant le 1er degré**  **Pièces à joindre** | **Demandes concernant le 2d degré**  **Pièces à joindre** |
| **1** | Le formulaire de candidature dûment complété et signé par le chef d’établissement.  Ce formulaire devra être complété sous format électronique. Le fichier numérique est téléchargeable à partir du portail Éduscol : <http://eduscol.education.fr/sections-internationales> (rubrique « Ouverture des sections et recrutement des enseignants »). Merci d’utiliser le **formulaire de candidature de l’année en cours** **spécifique** pour les établissements s’enseignement français à l’étranger et de **ne pas en modifier la mise en forme**. | |
| **2** | Avis circonstancié du service de coopération et d’action culturelle concerné comportant date, cachet et signature. | |
| **3** | Avis circonstancié de l’IEN de zone comportant date, cachet et signature.  Avis de l’IA-IPR de langue de l’AEFE. | Avis pédagogique daté et motivé :   * de l’IA-IPR de langue de l’AEFE ; * de l’IA-IPR de la discipline non linguistique de l’AEFE. |
| **4** | Copie de l’enquête MAGE de l’année en cours (dans sa version complète) | |
| **5** | CV de chacun des enseignants en charge des enseignements spécifiques. *Ce CV mettra en valeur les compétences spécifiques pour enseigner en section internationale : il précisera, le cas échéant, les titres ou diplômes étrangers obtenus par l’enseignant, en particulier s’il est habilité à enseigner dans un pays étranger, ainsi que tout parcours international et/ou lié au pays partenaire de la section envisagée (voir modèle en annexe 3). Il devra également clairement indiquer la discipline qu’enseignera le professeur au sein de la SI.*  Si certains enseignants ne sont pas encore affectés sur le poste au moment du dépôt de la candidature, il convient de joindre au dossier, en le précisant, les CV des enseignants pressentis ainsi qu’une lettre d’engagement de ces enseignants.  Si certains enseignants ne sont pas encore identifiés au moment du dépôt de la candidature, il convient de justifier cette situation dans le cadre du formulaire et de spécifier les mesures prises pour remédier à cette situation ; si l’établissement cherche à recruter un enseignant, joindre la fiche de poste. | |
| **6** | Avis du directeur de l’AEFE. | |